



RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU JURY
DES CONCOURS INTERNE ET EXTERNE POUR L'ACCES A L'EMPLOI
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL
DE 2EME CLASSE DE CHANCELLERIE AU TITRE DE 2019

Le concours organisé au titre de l'année 2019 s'inscrit dans l'évolution des tendances de ces dernières années. Il tend à répondre à une forte demande liée à des départs importants à la retraite. 53 postes, dont 35 en interne et 18 en externe, sont offerts initialement, soit une diminution de 24% par rapport à 2018.

I/ Taux de participation légèrement supérieur qu'en 2018, âge et profil des candidats sensiblement les mêmes

3487 candidats se sont inscrits au concours en 2019, en diminution de 24,6% par rapport en 2018. 1354 se sont présentés à l'écrit, soit un taux de participation supérieur équivalent à 38,8% (au lieu de 36,28% en 2018), dont 37% en externe (1065 présents) et 46% en interne (289).

La répartition entre hommes et femmes est sensiblement identique à 2018, 39% pour les hommes et 61% pour les femmes.

Il en est de même pour ce qui concerne l'âge des candidats, 75% sont âgés de moins de 40 ans et 38% de moins de 30 ans. Au concours externe, les candidats de moins de 40 ans représentent 77,8% tandis que ceux du concours interne 64,3%.

Comme en 2018, le niveau d'études des candidats est très élevé notamment par rapport au niveau requis pour l'emploi d'adjoint principal de chancellerie : 77% d'entre eux se situent niveau licence jusqu'à master 2. Ce constat pourrait poser à moyen terme des problèmes causés par l'inadéquation du profil par rapport aux fonctions demandées.

II/ L'analyse des différentes épreuves du concours démontre que l'oral est déterminant

- **La nature des épreuves écrites** qui demeurent « académiques » ne permet pas de sélectionner le profil de candidat idéal pour le niveau d'adjoint administratif principal de chancellerie. Elle offre une sélection seulement partielle des qualités requises. Elle avantage en effet les plus diplômés, à l'aise dans ce type d'exercice : ce qui explique le niveau élevé de l'admissibilité, autour de 15/20 pour le dernier admissible dans les deux concours, alors que le nombre retenu de candidats admissibles, plus important qu'en 2018, s'élève à trois fois le nombre de postes ouverts, 105 en externe (9,85%), 51 en interne (17,6%).

Les commentaires du jury des épreuves écrites sont unanimes pour relever le faible niveau général en français, que ce soit pour la grammaire, l'orthographe ou le style. Il déplore aussi pour les candidats du concours interne leur insuffisante préparation, qui se traduit par l'ignorance de notre ministère de même que celle de la notion du service public chez un grand nombre d'entre eux.

- **Les épreuves orales (mise en situation et entretien avec le jury) permettent d'affiner la sélection du profil requis pour ce concours. En 2019 a été introduite dans la grille d'évaluation la rubrique « maîtrise des outils bureautiques »** qui permet de mieux sélectionner les profils des candidats plus adaptés aux fonctions d'adjoint principal de chancellerie. La mise en situation, dont l'entretien téléphonique, fournit par ailleurs une excellente opportunité de découvrir, outre les connaissances techniques bureautiques, les qualités personnelles du candidat que le jury a le loisir d'approfondir lors de son entretien.
- **Le niveau des candidats admissibles s'avère meilleur pour le concours interne que pour le concours externe, moins homogène en comparaison, quant à leurs aptitudes pour cet emploi.** Ce constat peut s'expliquer par le nombre d'agents au concours interne ayant une bonne connaissance de la culture et des métiers de notre ministère, étant pour la plupart des VIA, toujours en fonction, notamment dans le domaine consulaire, des stagiaires en administration centrale, ou des recrutés locaux.
Le pourcentage du nombre de notes éliminatoires, égales ou inférieures à 05/20, reflète bien cette observation, 22,4% pour le concours interne, 39,2% en externe.

Les points faibles des candidats constatés lors des épreuves orales concernent les domaines suivants : **insuffisance de la maîtrise des outils bureautiques, mauvaise gestion du stress** notamment pour l'exercice d'appel téléphonique, souvent d'un niveau moyen, **insuffisante préparation** au concours pour certains d'entre eux, qui se traduit dans la méconnaissance des métiers du ministère.

Parmi les critères prioritaires de l'évaluation, figurent en outre **les qualités personnelles du candidat et ses qualités professionnelles**, considérées plus importantes que la connaissance du ministère ou l'exercice de mise en situation.

En conclusion, l'organisation du concours d'accès à l'emploi d'adjoint administratif de chancellerie au titre de l'année 2019 s'est déroulée dans d'excellentes conditions.

Ma reconnaissance s'adresse également à tous les membres du jury très impliqués durant toute la durée et à chaque étape de ce concours

47



Loan Forgeron
Présidente du jury